

Compte rendu du conseil municipal Séance du 12 novembre 2020

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Cyrille PLATEAU (ordre du jour n°1) et de Bruno CHARLET (ordre du jour n°1 à 8).

1-Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Il est demandé aux élus de bien vouloir désigner le représentant de la commune au sein de la CLECT. Cette commission sera composée du premier vice-président de la Communauté d'Agglomération de Cambrai en charge des finances et d'un représentant par commune membre. Mr Bernard de NARDA est seul candidat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne à l'unanimité Mr **Bernard de NARDA** représentant de la commune au sein de la CLECT

2-Signature de décisions d'urbanisme en cas de projet personnel du Maire - Désignation d'un élu chargé de prendre la décision relative au projet.

Mr le Maire rappelle les dispositions de l'article L422-7 du Code de l'Urbanisme : « Si le Maire (ou le Président de l'EPCI) est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune (ou le l'organe délibérant de l'EPCI) désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ». Mr le Maire précise que l'adjoint au Maire délégué à l'urbanisme ne peut signer ces décisions (article L2122-18 du CGCT).

Le conseil municipal est invité à désigner un élu qui sera chargé de prendre la décision au projet pour lequel le Maire sera intéressé.

Le conseil municipal à l'unanimité, désigne à cet effet Mr Bernard WANTE.

3-Remboursement arrhes versés suite à annulation location salle des fêtes.

En raison de l'épidémie de Covid 19 et de l'impossibilité d'occuper les salles des fêtes eu égard à la situation sanitaire actuelle, les locataires désignés ci-après ont sollicité le remboursement des arrhes versés.

<i>Nom prénom</i>	<i>Salle</i>	<i>Arrhes versés</i>
<i>Landat Frédéric</i>	<i>La Marlière</i>	<i>75€</i>
<i>Hombert Pierrick</i>	<i>La Marlière</i>	<i>75€</i>
<i>Desailly Sébastien</i>	<i>La Marlière</i>	<i>75€</i>
<i>Vion Guillaume</i>	<i>La Marlière</i>	<i>75€</i>
<i>Comité entreprise Columbia</i>	<i>Le Tordoir Haut sans Cuisine</i>	<i>112,50€</i>
<i>Da Rocha Maryse</i>	<i>Le Tordoir Bas avec Cuisine</i>	<i>70€</i>
<i>Dumont Michel</i>	<i>La Marlière+Extension</i>	<i>85€</i>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité.

4-Tarifs communaux 2021

Il est demandé aux élus d'approuver les tarifs proposés ci-après pour l'année 2021.

Petite salle du Tordoir	Commune/jour	Extérieur/jour
Salle du Bas avec cuisine	280€	480€
Salle du Bas sans cuisine	250€	430€
Salle du Bas Vin d'honneur (sans cuisine)	180€	240€
Utilisation brève *	50€	-----
Grande salle du Tordoir		
Salle du Haut avec cuisine	500€	1.000€
Salle du Haut sans cuisine	450€	950€
Salle du Haut Vin d'honneur (sans cuisine)	300€	400€
Bâtiment complet	700€	1.440€
Salle des Fêtes la Marlière		
Marlière	300€	
Marlière +Extension	340€	
Vin d'honneur	200€	
Vin d'honneur avec Extension	240€	
Utilisation brève *	50€	

(*2 à 3 heures maximum)

Cautions :

Salle du Tordoir sans cuisine : 400€

Salle du Tordoir avec cuisine : 600€

Bâtiment complet le Tordoir : 1.000€

Salle la Marlière : 300€

LOCATION DES SALLES AUX ASSOCIATIONS	<p>GRATUITE si le nettoyage des locaux est à charge de l'association</p> <p>Le Tordoir salle du Bas : 50€ si nettoyage effectué par les agents communaux</p> <p>Le Tordoir salle du Haut : 80 € si nettoyage effectué par les agents communaux</p> <p>La Marlière : 50€ si nettoyage effectué par les agents communaux</p>
---	--

TARIF DE NETTOYAGE DES SALLES (à la demande du locataire)	<p>Le Tordoir salle du Bas : 50€ si nettoyage effectué par les agents communaux</p> <p>Le Tordoir Salle du Haut : 80 € si nettoyage effectué par les agents communaux</p> <p>La Marlière : 50€ si nettoyage effectué par les agents communaux</p>
--	---

CIMETIERES		
Creusement de fosse	1 place	200€
Creusement de fosse	2 places	300€
Taxe d'inhumation		40€
Location caveau communal	par jour	1,50€
Concession perpétuelle (caveau)	le m ²	160€
Concession perpétuelle (cavurne)	1m ²	160€
Concession columbarium 30 ans		875€
Sépulture des tout petits		30€

Après en avoir délibéré, Adopté à l'unanimité

5-Carte cadeau de Noël aux quatre agents contractuels

Mr le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une carte cadeau de 100€ à l'occasion des fêtes de Noël aux quatre agents actuellement en contrat au sein des services municipaux.

Après en avoir délibéré, Adopté à l'unanimité

6-Suppression poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire Intercommunal en date du **24 septembre 2020** relatif à la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet. Mr le Maire précise que cette suppression de poste fait suite à l'avancement de grade d'un agent.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe du tableau des effectifs.

7- Annualisation du temps de travail - Service Animation-Jeunesse

Le Maire rappelle enfin que pour des raisons d'organisation et de fonctionnement des services, et afin de répondre au mieux aux besoins des usagers, il convient en conséquence d'instaurer pour certains services des cycles de travail annualisés.

Vu l'avis favorable du C.T.P.I en date du 24 septembre 2020 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide que dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, les agents du service Animation-Jeunesse, agents du périscolaire, du Lieu d'Accueil et de Loisirs de Proximité seront soumis à des cycles de travail annualisés.

Le temps de travail sera calculé sur deux cycles :

1^{er} cycle : 36 semaines d'école

2^{ème} cycle : vacances scolaires

Un planning annuel sera remis à chaque agent concerné par la mise en place d'un cycle annualisé.

8-Approbation du Règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Maire, après avoir donné lecture du règlement intérieur du conseil municipal, demande aux élus de bien vouloir l'approuver.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme aux registres des délibérations.

Le Maire

Bernard de NARDA

